

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

Lundi, le 1^{er} juin 2020, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme la maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

145-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 1^{ER} JUIN 2020.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020.

3.2 Séance spéciale du 19 mai 2020.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

4.1 Rapport du maire.

4.2 Appropriation du surplus.

4.3 Placements temporaires – Liquidités disponibles – Autorisation.

4.4 Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 913 707 – Autorisation de signatures.

4.5 Remboursement au fonds de roulement.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 Fin de l'entente – Acquisition de véhicules incendie – MRC du Fjord-du-Saguenay.

5.2 Logiciel d'alerte – Contrat de service – Autorisation de signature.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

6.1 Adoption du Règlement 502 – Aqueduc – Boulevard Martel.

6.2 Projet de Règlement 503 – Prolongement – Aqueduc 12^e chemin du lac Clair – Dépôt, présentation et avis de motion.

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

7.1 Fonds de soutien aux initiatives environnementales – Ligne Micoua – Création.

8.0 LOISIRS ET CULTURE:

8.1 Camp de jour – Autorisation d'engagement.

8.2 Club Caribou/Conscrit – Aide financière – Pont.

8.3 Camping – Engagement.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES :

10.1 _____

10.2 _____

10.3 _____

11.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

146-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

147-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 19 mai 2020.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 19 mai 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

148-2020

Rapport du maire.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le rapport du maire 2019 soit et est accepté tel que ci-bas et qu'une période de questions et commentaires de 15 jours par courrier ou courriel (info@villefalardeau.ca) soit accordée sur ce sujet particulier, et que des réponses à ces questions et commentaires seront faits à une prochaine séance.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
RAPPORT DU MAIRE – EXERCICE FINANCIER 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors de la séance ordinaire tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe de l'année précédente.

L'année 2019 s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses à des fins fiscales de **249 133 \$**. Ce montant porte le surplus libre accumulé au 31 décembre 2019 à **447 743 \$**.

La dette de la Municipalité au début de l'année 2019 était de **9 512 671 \$**. À cette dette ont été soustraits des remboursements et subventions de **969 891 \$**, laissant ainsi une dette au 31 décembre 2019 de **8 542 780 \$**.

L'ensemble des opérations comptables de la Municipalité a été soumis à la vérification externe de la firme Mallette et aucune restriction n'a été émise suite à leurs travaux relativement à l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.

En résumé, la Municipalité est en excellente santé financière et continuera à mettre à niveau l'ensemble de ses infrastructures, à promouvoir son potentiel récréotouristique quatre saisons, et à stimuler l'activité économique dans son milieu tout en maintenant un des taux global de taxation les plus bas, compte tenu de la très grande palette et qualité de services offerts aux citoyens.

Catherine Morissette, Maire
Le 1^{er} juin 2020

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
Réel vérifié au 31 décembre 2019

	BUDGET 2019	CUMULATIF AU 31/12/2019
REVENUS :		
➤ Taxes	3 362 737	3 441 104
➤ Paiement tenant lieu de taxes	3 189 234	3 192 089
➤ Autres recettes de sources locales	647 515	1 068 312
➤ Transferts	42 000	159 555
TOTAL DES REVENUS :	7 241 486	7 861 060
DÉPENSES :		
➤ Administration générale	1 054 467	1 201 858
➤ Sécurité publique	901 954	990 030
➤ Transport	1 335 205	1 906 492
➤ Hygiène du milieu	1 055 166	1 386 612
➤ Urbanisme et mise en valeur du territoire	175 276	173 834
➤ Loisirs et culture	908 694	1 235 736

➤ <i>Frais de financement</i>	211 052	222 265
TOTAL DES DÉPENSES :	5 641 814	7 116 827
IMMOBILISATIONS:		
➤ <i>Amortissement</i>	-	1 097 129
FINANCEMENT:		
➤ <i>Remboursement de capital</i>	842 590	816 093
AFFECTATIONS :		
➤ <i>Activités d'investissement</i>	462 000	468 756
➤ <i>Appropriations de fonds</i>	295 082	307 380
TOTAL DES AFFECTATIONS :	1 599 672	495 100
TOTAL DES DÉPENSES ET DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT FISCAUX:		
	7 241 486	7 611 927
RÉSULTAT NET: (DÉFICIT) À des fins fiscales		
	0	249 133

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

149-2020

Appropriation du surplus.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approprie à l'année courante une somme de 315 000 \$ à même son surplus accumulé au 31 décembre 2019 de 447 743 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

150-2020

Placements temporaires – Liquidités disponibles – Autorisation.

CONSIDÉRANT qu'en certains moments de l'année financière, des liquidités sont inutilisées pendant des périodes plus ou moins prolongées.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à effectuer des placements temporaires des liquidités disponibles, le tout dans le respect des dispositions législatives de l'article 203 du Code municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

- 151-2020** **Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 913 707 – Autorisation de signatures.**
- Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vende à Jean-Michel Rossignol (ou représentant), une partie du lot 5 913 707 d'environ 340,9 m² au prix de 10 605,40 \$; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)
- 152-2020** **Remboursement au fonds de roulement.**
- Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau rembourse à son fonds de roulement une somme de 4 786,50 \$ représentant le remboursement des taxes de l'achat d'équipements incendie en 2019 financé par le fonds de roulement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).
- 153-2020** **Fin de l'entente – Acquisition de véhicules incendie – MRC du Fjord-du-Saguenay.**
- Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'entente entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau relative à la constitution et à la gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie soit et est annulée et que les sommes accumulées à ce fonds soient utilisées pour financer en partie la construction de la nouvelle caserne incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).
- 154-2020** **Logiciel d'alerte – Contrat de service – Autorisation de signature.**
- Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de services pour le logiciel d'alertes et notifications de masse à intervenir entre la municipalité et le Centre d'Information et de Traitement des Appels Municipaux (CITAM). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

155-2020

Adoption du Règlement 502 – Aqueduc – Boulevard Martel.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le Règlement 502 ayant pour objet le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc de 3 pouces de diamètre du boulevard Martel, par une conduite de 6 pouces de diamètre, sur environ 2 200 mètres, aux coûts de 890 000 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 890 000 \$ pour financer ce projet, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 502

Ayant pour objet le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc de 3 pouces de diamètre du boulevard Martel, par une conduite de 6 pouces de diamètre, sur environ 2 200 mètres, aux coûts de 890 000 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 890 000 \$ pour financer ce projet.

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite procéder au remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc de 3 pouces de diamètre du boulevard Martel, de l'intersection Martel/Lévesque en direction sud, par une conduite de 6 pouces de diamètre, sur environ 2 200 mètres;
- CONSIDÉRANT** que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;
- CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de procéder au remplacement de cette partie de conduite d'aqueduc;
- CONSIDÉRANT** qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance spéciale du 19 mai 2020;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 19 mai 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement portant le numéro 502 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc de 3 pouces de diamètre du boulevard Martel, de l'intersection Martel/Lévesque en direction sud, par une conduite de 6 pouces de diamètre, sur environ 2 200 mètres, aux coûts de 890 000 \$, soit :

Réfection – Aqueduc boulevard Martel:

Gestion du chantier

• Frais généraux	49 800 \$	
• Maintien de la circulation et signalisation	43 300	
• Alimentation temporaire	14 300	
• Démolition et disposition de la conduite existante	4 400	
• Remise en état des lieux et nettoyage	9 900	
	<hr/>	121 700 \$

Terrassement

• Remblai/Déblai 2e classe – Accotement/fossé	23 100 \$	
• Déblai 1ère classe (roc)	31 500	
• Ensemencement hydraulique	15 400	
• Rechargement granulaire d'accotement MG20	26 000	
	<hr/>	96 000 \$

Réseau d'aqueduc

• Conduite 150 mm	264 000 \$	
• Services aux particuliers 25 mm côté est	11 000	
• Services aux particuliers 25 mm côté ouest	42 500	
• Traverse de voie par forage dirigé	32 400	
• Borne fontaine	27 000	
• Raccordement chemin Lévesque 75 mm	5 300	
• Raccordement rue des Hirondelles 75 mm	5 300	
• Raccordement rue Dupéré 75 mm	5 300	
• Raccordement rue privée 50 mm	20 800	
• Raccordement à l'existant	10 000	
• Désinfection et essais	3 700	
	<hr/>	427 300 \$

Structure, chaussée et drainage

• Rechargement granulaire et nivellement entrée privée	10 000 \$	
• Ponceau entrée privée	13 200	
• Pavage entrée privée à refaire (3)	4 400	
	<hr/>	27 600 \$
Sous-total:		<hr/> 672 600 \$

Imprévus (± 10%)	<u>64 400 \$</u>	
Sous-total:		737 000 \$
Taxes nettes (± 5 %)	<u>37 000</u>	
Sous-total:		774 000 \$
Inhérences, contingence (± 15 %)	<u>116 000</u>	
Total:		<u>890 000 \$ (*)</u>

(*) Le tout telle que l'évaluation préparée par Normand Villeneuve, ingénieur, de la firme Norda Stelo, datée du 7 mai 2020, jointe en annexe A, laquelle fait partie du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc de 3 pouces de diamètre du boulevard Martel, par une conduite de 6 pouces de diamètre, sur environ 2 200 mètres, mentionnée à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 890 000 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 890 000 \$, remboursable en 10 ans.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6

Les billets, d'une valeur maximale de 890 000 \$ seront remboursés en 10 ans, seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 7

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 10

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

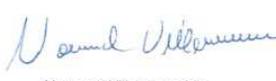
Adopté à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le 1^{er} jour du mois de juin 2020 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID DE FALARDEAU					
REFECTION AQUEDUC BOULEVARD MARTEL (2 200 m)					
ÉVALUATION SOMMAIRE DES COÛTS PROBABLES DE CONSTRUCTION					
ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1.0 GESTION DU CHANTIER					
.1	Frais généraux			MONTANT FORFAITAIRE	49 800 \$
.2	Maintien de la circulation et signalisation			MONTANT FORFAITAIRE	43 300 \$
.3	Alimentation temporaire	2 200	m	6,50 \$	14 300 \$
.4	Démolition et disposition de la conduite existante			MONTANT FORFAITAIRE	4 400 \$
.4	Remise en état des lieux et nettoyage	2 200	m	4,50 \$	9 900 \$
				Sous-total	<u>121 700 \$</u>
2.0 TERRASSEMENT					
.1	Remblai/déblai 2e classe - accotement / fossé	3 300	m³	7 \$	23 100 \$
.2	Déblai 1 ^{er} classe (roc)	700	m³	45 \$	31 500 \$
.3	Ensemencement hydraulique	7 700	m²	2,00 \$	15 400 \$
.4	Rechargement granulaire d'accotement MG20	400	m³	65 \$	26 000 \$
				Sous-total	<u>96 000 \$</u>
3.0 RÉSEAU D'AQUEDUC					
.1	Conduite 150 mm	2 200	m	120 \$	264 000 \$
.2	Services aux particuliers 25 mm coté est	11	un	1 000 \$	11 000 \$
.3	Services aux particuliers 25 mm coté ouest	17	un	2 500 \$	42 500 \$
.4	Traverse de voie par forage dirigé	6	un	5 400 \$	32 400 \$
.5	Borne fontaine	3	un	9 000 \$	27 000 \$
.6	Raccordement chemin Lévesque 75 mm	1	un	5 300 \$	5 300 \$
.7	Raccordement rue des Hirondelle 75 mm	1	un	5 300 \$	5 300 \$
.8	Raccordement rue Duperré 75 mm	1	un	5 300 \$	5 300 \$
.9	Raccordement rue privée 50 mm	4	un	5 200 \$	20 800 \$
.10	Raccordement à l'existant	2	un	5 000 \$	10 000 \$
.11	Désinfection et essais	2 200	m	1,70 \$	3 700 \$
				Sous-total	<u>427 300 \$</u>
4.0 STRUCTURE, CHAUSSÉE ET DRAINAGE					
.1	Rechargement granulaire et nivellement entrée privée	10	un	1 000 \$	10 000 \$
.2	Ponceau entrée privée	6	un	2 200 \$	13 200 \$
.3	Pavage entrée privée à refaire (3)	105	m²	42 \$	4 400 \$
				Sous-total	<u>27 600 \$</u>
Somme partielle					672 600 \$
Imprévus (± 10%)					64 400 \$
Somme partielle et imprévus					737 000 \$
Taxes nettes (± 5%)					37 000 \$
Somme partielle avec imprévus et taxes nettes					774 000 \$
Contingence (± 15%)					116 000 \$
Total					890 000 \$



Normand Villeneuve, ing.
Norda Stelo
7 mai 2020

119098.001
ver 1.0

Projet de Règlement 503 – Prolongement – Aqueduc - Embranchement # 12 du lac Clair – Dépôt, présentation et avis de motion.

M. le conseiller Germain Grenon fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 503 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de procéder au prolongement du réseau d'aqueduc municipal pour desservir sept (7) propriétés de l'embranchement # 12 du lac Clair et d'autoriser un emprunt au montant de 67 000 \$.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT 503

Ayant pour objet de procéder au prolongement du réseau d'aqueduc municipal pour desservir sept (7) propriétés de l'embranchement # 12 du lac Clair et d'autoriser un emprunt au montant de 67 000 \$.

- CONSIDÉRANT** que suite à la demande de contribuables, le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire réaliser des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal pour desservir sept (7) propriétés supplémentaires de l'embranchement #12 du lac Clair;
- CONSIDÉRANT** que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants afin de financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer des emprunts par billets pour se procurer ladite somme;
- CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser ces travaux;
- CONSIDÉRANT** qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu _____ que soit et est adopté le règlement portant le numéro 503 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal d'environ 350 mètres pour desservir sept (7) propriétés supplémentaires de l'embranchement #12 du lac Clair, à savoir :

Description des travaux

(incluant la main d'œuvre et les honoraires)

professionnels inhérents)

Prolongement aqueduc lac Clair:

Réseau d'aqueduc

• Conduite 75 mm CPV DR-25	4 500 \$	
• Services aux particuliers 25 mm	3 200	
• Borne de purge	1 400	
• Désinfection et essais	900	
	<hr/>	10 000 \$

Structure de chaussée

• Sable d'enrobage	2 900 \$	
• MG20	6 900	
	<hr/>	9 800 \$

Régie municipale

• Main d'oeuvre	14 400 \$	
• Pelle hydraulique	12 500	
• Chargeur	3 500	
	<hr/>	30 400 \$
Sous-total:		50 200 \$

Imprévus (± 10%)	5 300 \$	
Sous-total:	<hr/>	5 300 \$

Taxes nettes (± 5 %)	2 800 \$	
Sous-total:	<hr/>	2 800 \$

Inhérences, contingence (± 15 %)	8 700 \$	
	<hr/>	8 700 \$

Total:		<hr/> 67 000 \$ (*)
--------	--	----------------------------

Le tout suivant l'estimé en date du 29 mai 2020 préparé par **Norda Stelo (M. Normand Villeneuve, ingénieur)**, lequel est joint en annexe « A ».

ARTICLE 3

Pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 67 000 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette

appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 67 000 \$, remboursable en 5 ans, lesquels billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 6

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité. Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du premier 21 000 \$ de l'emprunt maximal de 67 000 \$ est imposé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, sur tous les biens fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 8

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'excédent entre 21 000 \$ et l'emprunt maximal de 67 000 \$ découlant des travaux décrits à l'article 2, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt, une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable dont l'immeuble est non desservi par l'aqueduc public et est situé en front de la section de réseau bénéficiant des travaux prévus au présent règlement, telle qu'apparaissant au croquis joint en annexe « B ».

Le montant de la compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué à chaque immeuble par la valeur attribuée à une unité.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'excédent entre 21 000 \$ et l'emprunt maximal de 67 000 \$ découlant des travaux prévus à l'article 2 par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables concernés.

Aux fins d'application du présent article, sera considérée comme "une unité", chacun ou chacune des résidences, logements, chalets, commerces, industries et/ou autres équipements ou aménagements desservis en eau.

ARTICLE 9

Les annexes A et B font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 10

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant, toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance _____ du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le __^e jour du mois _____ 2020 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Annexe « A »

				MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID DE FALARDEAU PROLONGEMENT AQUEUDUC LAC CLAIR			
ÉVALUATION SOMMAIRE DES COÛTS PROBABLES DE CONSTRUCTION							
ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL		
1.0	RÉSEAU D'AQUEUDUC						
.1	Conduite 75 mm CPV DR-25	350	m	13 \$		4 500 \$	
.2	Services aux particullers 25 mm	7	un	450 \$		3 200 \$	
.3	Borne de purge	1	un	1 420 \$		1 400 \$	
.4	Désinfection et essais	350	m	2,50 \$		900 \$	
					Sous-total	10 000 \$	
2.0	STRUCTURE DE CHAUSSÉE						
.1	Sable d'enrobage	160	m3	18 \$		2 900 \$	
.3	MG20	210	m3	33 \$		6 900 \$	
					Sous-total	9 800 \$	
3.0	RÉGIE MUNICIPALE						
.1	Main d'œuvre	360	h	40 \$		14 400 \$	
.2	Pelle hydraulique	100	h	125 \$		12 500 \$	
.3	Chargeur	32	h	110 \$		3 500 \$	
					Sous-total	30 400 \$	
					Somme partielle	50 200 \$	
						Imprévus (± 10%)	5 300 \$
					Somme partielle et imprévus	55 500 \$	
						Taxes nettes (± 5%)	2 800 \$
					Somme partielle avec imprévus et taxes nettes	58 300 \$	
						Contingence (± 15%)	8 700 \$
					Total	67 000 \$	

Normand Villeneuve

Normand Villeneuve, ing.
Norda Stelo
29 mai 2020

Somme partielle 50 200 \$

Imprévus (± 10%) 5 300 \$

Somme partielle et imprévus 55 500 \$

Taxes nettes (± 5%) 2 800 \$

Somme partielle avec imprévus et taxes nettes 58 300 \$

Contingence (± 15%) 8 700 \$

Total 67 000 \$

119235.001
ver 1.1

156-2020

Fonds de soutien aux initiatives environnementales – Ligne Micoua – Création.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu qu'un comité ad hoc de gestion du Fonds de soutien aux initiatives environnementales soit formé et que ce comité soit composé de 3 membres du conseil et de 2 représentants d'organismes à vocation environnementale; le Comité ayant comme mandat de recevoir, d'analyser et de faire des recommandations au conseil pour l'attribution d'aides financières provenant du Fonds Micoua d'Hydro-Québec (30 000\$/total) pour soutenir des actions à portée environnementale respectant les paramètres établis par Hydro-Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

157-2020

Camp de jour – Autorisation d'engagement.

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le Comité des Loisirs pour l'engagement d'étudiants pour le camp de jour, la halte-garderie et pour l'hygiène à assurer.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'embauche pour le bon fonctionnement du camp de jour et de la halte-garderie, des personnes nécessaires à cette activité, en fonction de l'ordre établi par le comité des loisirs, et de la quantité d'inscription et de la capacité d'accueil, le tout aux conditions suivantes:

Postes	Tâche	Conditions d'emploi
➤ Moniteur	Camp de jour	6 Sem. X 35 h/sem. X 13,50 \$/h
➤ Préposé	Halte-garderie et désinfection	6 Sem. X 40 h/sem. X 13,50 \$/h
➤ Préposé	Halte-garderie	6 Sem. X 25 h/sem. X 13,50 \$/h

et que Mme Lynda Émond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

158-2020

Club Caribou/Conscrit – Aide financière – Pont.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Club Caribou/Conscrit, une aide financière au montant de 250 \$ pour les matériaux nécessaires à la réparation des chasse-roues du pont du Bras-du-Nord. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

159-2020

Camping – Engagement.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage les personnes ci-bas aux postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du camping municipal Oasis:

Postes	Noms	Conditions d'emploi
Responsable	Normand Dionne	19 sem. x 658,00\$/sem. *
Préposés	Line Martel Nicolas Lavoie	17 sem. x 14,25\$/h x 35h/sem.

* un montant forfaitaire de 650 \$ pour la saison est accordé au responsable en compensation de l'utilisation de sa camionnette et de son cellulaire privés.

et que Mme Caroline Boies soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1)** Le 5 mai 2020, Mme Hélène Laforge et M. Roger Tremblay, du 176, boulevard Martel, demandant à la Municipalité l'installation d'un lampadaire à proximité de leur future résidence.
- 2)** Le 6 mai 2020, M. Tommy Tremblay, directeur général pour le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à renouveler son adhésion. Coût: 100 \$.
- 3)** Le 15 mai 2020, Mme Marilyn Tremblay, M. Gabriel Dumas et Mme Josiane Dumas, résidents du 12, 4^e Rang, demandant à la Municipalité une modification au zonage pour autoriser l'aménagement d'installations pour la garde de leur cheval sur leur terrain.
- 4)** Le 15 mai 2020, Mmes Sonia LeBel et Andrée Laforest, respectivement ministre de la Justice et procureure générale et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, invitant la Municipalité à participer à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie qui avait lieu le 17 mai dernier.
- 5)** Le 20 mai 2020, Mme Anne Hébert, directrice générale pour l'Office des personnes handicapées du Québec, invitant la Municipalité à participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2020.
- 6)** Le 21 mai 2020, Mme Sophie Bouchard et M. Marc-André Desmeules, demandant à la Municipalité une modification au zonage dans le secteur du 13, 4^e Rang afin d'autoriser l'aménagement d'installations pour la garde de leurs 2 chevaux.
- 7)** Le 22 mai 2020, le Domaine Scouts et Guides du Saguenay-Lac-St-Jean, propriétaires au lac Brochet, demandant à la Municipalité, l'annulation de leurs taxes dues.
- 8)** Le 25 mai 2020, M. Steeve Lemire, coordonnateur à l'aménagement du territoire pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, copie du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.
- 9)** Le 26 mai 2020, Mme Lynda Beaumont, de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay-Lac-Saint-Jean (APLPH), invitant la Municipalité à l'assemblée générale annuelle de l'Association qui aura lieu le 17 juin prochain via l'application ZOOM.

- 10)** Le 26 mai 2020, Mme Nicole Gaudreault et M. André Tremblay, du 16, lac Benoît, informant la Municipalité de l'envoi d'une mise en demeure de M. Claude Gaudreault, du 17, lac Benoît, relative à la reconstruction de leur propriété sur la ligne mitoyenne.
- 11)** Le 26 mai 2020, M. Robert Pelchat, président de l'Association des propriétaires du lac Sébastien, remerciant la Municipalité pour la subvention de 1 000 \$ pour aider à l'organisation de leurs activités 2021.
- 12)** Le 26 mai 2020, M. Roger Tremblay, du 73, 4^e Rang, demandant à la Municipalité d'ajouter une partie de ce secteur dans la liste d'épandage d'abat-poussière.
- 13)** Le 26 mai 2020, Mme Linda Bécharde et M. Yvan Lavoie, du 4 boulevard Martel, demandant à la Municipalité, de leur vendre une partie de terrain située à l'arrière de leur propriété.
- 14)** Le 26 mai 2020, M. Pascal Larouche, du 19, lac Adélarde, demandant à la Municipalité, l'ajout de ce secteur à la liste dépendage d'abat-poussière.

160-2020

Demande de modification au zonage – 12, 4^e Rang.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la Municipalité à entreprendre un processus de modification au zonage pour permettre l'aménagement d'installations pour la garde d'un cheval dans le secteur du 4^e Rang.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault
M. le conseiller Germain Grenon
M. le conseiller Richard Sirois

Les voix étant également partagées, la décision est considérée rendue dans la négative ; la proposition est donc rejetée. (Article 161 C.M.)

161-2020

Demande de modification au zonage – 13, 4^e Rang.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la Municipalité à entreprendre un processus de modification au zonage pour permettre l'aménagement d'installations pour la garde de deux chevaux dans le secteur du 4^e Rang.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault
M. le conseiller Germain Grenon
M. le conseiller Richard Sirois

Les voix étant également partagées, la décision est considérée rendue dans la négative ; la proposition est donc rejetée. (Article 161 C.M.)

162-2020

Vente d'une partie de terrain – 4, boulevard Martel.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vende à Mme Linda Bécharde et M. Yvan Lavoie (ou représentant), un terrain d'environ 15 mètres de profondeur situé au sud de leur propriété du 4 boulevard Martel au coût unitaire de 7.75\$/m² totalisant environ 2 447,17 \$, tous les honoraires et frais étant à la charge des acheteurs et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

163-2020

Acceptation des comptes – Au 1^{er} juin 2020.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

38377 - Parent, Marc-André M./Savard, Barbara Mme	658,06 \$
38378 - Bell Canada	1 301,48
38379 - Bilodeau, Jean M.	126,00
38380 - Dépanneur St-David enr.	428,87
38381 - Hydro-Québec	5 427,08
38382 - Tremblay, Marie-Jeanne Mme	181,38
38383 - WSP Canada inc.	2 012,06
38384 - Hydro-Québec	7 765,85
38385 - Association des propriétaires de la Rivière Valin	1 814,43
38386 - A.R.L.P.H.	30,00
38387 - Dépanneur St-David enr.	246,75
38388 - Hydro-Québec	823,28
38389 - MRC du Fjord-du-Saguenay	1 226,78

38390 - Vidéotron S.E.N.C.	142,71
38391 - 9190-0738 Québec inc.	2 529,45
38392 - Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
38393 - Déneigement H.P. Grenon inc.	716,66
38394 - JRM excavations	55 750,98
38395 - JRM excavations	6 896,66
38396 - Valineige SA	28 235,51
38397 - Bell mobilité inc.	496,58
38398 - Dépanneur St-David enr.	467,11
38399 - Fondation de ma vie	200,00
38400 - Hydro-Québec	3 641,39
38401 - Annulé	0,00
38402 - Chaire Fondation Caroline Durand	100,00
38403 - Club Caribou-Conscrits inc.	250,00
38404 - Dépanneur St-David enr.	538,93
38405 - Fondation de ma vie	100,00
38406 - Fondation des maladies du cœur	100,00
38407 - Groupe d'action communautaire	100,00
38408 - Hydro-Québec	4 293,35
38409 - JRM excavations	12 844,00
38410 - Maison de soins palliatifs du Saguenay	100,00
38411 - Société d'Alzheimer de la Sagamie	200,00
38412 - Société canadienne Sclérose en plaques	100,00
38413 - 9190-0738 Québec inc.	2 874,38
38414 - ADT Canada inc.	113,65
38415 - Archambault	317,59
38416 - Astus inc.	269,04
38417 - Blackburn et Blackburn inc.	1 583,08
38418 - Capitale gestion financière	25,44
38419 - Annulé	0,00
38420 - Centre du Bricoleur (Le)	712,34
38421 - C.M.P. Mayer inc.	5 996,23
38422 - Coop. de travail Mont Victor-Tremblay	110 000,00
38423 - Dévelotech inc.	392,33
38424 - Devicom	11,38
38425 - Duchesne Gaston, entrepreneur	2 152,91
38426 - Dufour, Jean-Marc M.	229,00
38427 - Enviromax inc.	2 431,72
38428 - Eurofins Environex	999,44
38429 - Excavation Claude Larouche inc.	4 391,98
38430 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
38431 - Fitness L'Entrepôt Plus	613,61
38432 - Fonds d'information sur le territoire	25,00
38433 - Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	28,74
38434 - Fournitures de bureau M.S.	135,99
38435 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	574,88
38436 - Global TI/Bell	454,15
38437 - Hetek Solutions inc.	68,47
38438 - Imago Structures	91,41
38439 - L'Imprimeur	728,94
38440 - Info Page inc.	204,66
38441 - Inter-lignes	816,09
38442 - Javel Bois-Franc inc.	816,15

38443 - Joe Johnson Équipement inc.	1 442,24
38444 - Maîtres d'œuvre (1993) inc.	24 432,19
38445 - Mallette	11 382,53
38446 - Maltais, Lévis M.	812,90
38447 - Marché Falardeau	18,66
38448 - Ministre des finances	4 139,10
38449 - Ministère du Revenu du Québec	19 092,97
38450 - Morissette, Catherine Mme	30,23
38451 - MRC du Fjord-du-Saguenay	36 750,06
38452 - Municipalité de St-Honoré	851,00
38453 - Norda Stelo	2 252,74
38454 - Nutrinor	1 120,18
38455 - Nutrite belle pelouse	8 760,41
38456 - Paul, Marcel M.	52,00
38457 - Pausematic	279,70
38458 - P.G. solutions inc.	988,51
38459 - Pierre Le Lettreur	1 052,03
38460 - Potvin Pneus Saguenay	103,42
38461 - Pouliot, Sébastien M.	24,00
38462 - Produits sanitaires Lépine inc.	100,11
38463 - Quincaillerie Brideco ltée	10,90
38464 - Raymond Munger (1983) inc.	3 506,74
38465 - Receveur général du Canada	7 507,17
38466 - Régie des matières résiduelles	1 580,29
38467 - Sanidro inc.	17 671,39
38468 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	593,21
38469 - Services Matrec	17 739,52
38470 - Services Internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
38471 - Servitrol (1994) enr.	3 652,34
38472 - Société canadienne des postes	1 510,84
38473 - Station service Mercier et frères inc.	278,60
38474 - Tandem service après sinistre	160,97
38475 - Télenet informatique inc.	26,56
38476 - Unigec inc.	48 732,44
38477 - Valineige SA	1 713,13
38478 - Variétés L.C.R. inc.	1 568,76
38479 - Vincent Rivest Pharmacien inc.	20,65

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 29).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**